



Bruxelles, le 22 octobre 2019

**PROCÈS-VERBAL**  
de la cinquième réunion de la  
commission du développement territorial durable  
de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)  
tenue à Bruxelles  
**le 18 octobre 2019**

---

La commission du développement territorial durable de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) a tenu sa cinquième réunion à Bruxelles, le vendredi 18 octobre 2019, de 9 h 30 à 13 h 35.

## LISTE DE PRÉSENCE

**Présidence:** Olgierd GEBLEWICZ (PPE/PL) et Rama MOHAMMED EL EZZI (JO), en remplacement pour cette réunion de Hussain MHAIDAT (JO)

### Membres de l'ARLEM présents:

#### Groupe de l'UE

BIANCO Vincenzo (PSE/IT)	MARKKULA Markku (PPE/FI)
DRĂGHICI Emil (AE/RO)	ROUILLON Christophe (PSE/FR)
DUDEN Barbara (PSE/DE)	SIMMONDS David (ECR/UK)
FREEHILL Mary (PSE/IE)	SUKLES Urmas (RENEW E/EE)
GRZYBOWSKI Paweł (ECR/PL)	TIETARI Satu (RENEW E/FI)
HUTCHINSON Alain (PSE/BE)	VANRAES Jean-Luc (RENEW E/BE)
LOUKAIDOU Eleni (PPE/CY)	

#### Groupe des partenaires méditerranéens

AMROUCH Lahcen (MA)	BRINET Hocine (DZ)
BENABDELLAH Chaib Eddour (DZ)	KHAIR Jehad (PS)
BOUHDOUD Mina (MA)	MERABET Farid (DZ)
BRAHIMI Nacira (DZ)	VERUSHI Ana (AL)
Observateur: BEITELMAL, Abdhrauf (LY)	

#### Excusé(e)s

ALBARONI Mustfa (LY)	JANSSEN Hans (PPE/NL)
ARMAO Gaetano (PPE/IT)	LAMBERTZ Karl-Heinz (PSE/BE)
BARNIER Jean-François (RENEW E/FR)	MORENO BONILLA Juan Manuel (AEBR)
BLANC Jacques (PPE/FR)	RAMPAL Agnès (CPMR-CIM)
CROVETTO-HARROCH Marjorie (MC)	RIO Ricardo (PPE/PT)
DELARICHA Lizzy (IL)	VAN DEN BRANDE Luc (PPE/BE)
DOBROSLAVIĆ Nikola (PPE/HR)	TZITZIKOSTAS Apostolos (PPE/EL)
GABRIĆ Jasna (RENEW E/SI)	

#### Intervenants

AYARI Aicha	Cheffe d'équipe, Femmes Leaders de demain Tunisie
-------------	---

BORA Manuela	Membre du conseil régional des Marches et ministre régionale, membre suppléante du Comité européen des régions (PSE/IT)
GONZALEZ Isidro	Secrétaire général adjoint chargé de l'eau et de l'environnement, secrétariat de l'Union pour la Méditerranée
MARANGONI Luca	Chef d'équipe, Stratégies relatives aux bassins maritimes et coopération maritime régionale, direction générale des affaires maritimes et de la pêche
OVERMANS Christiane	Vice-présidente du Conseil des communes et régions d'Europe et de sa section allemande
SUSSKIND Simone	Fondatrice d'Actions en Méditerranée (AIM)
TOVAGLIERI Isabella	Députée au Parlement européen (ID/IT)

\*

\*      \*

## 1. Séance d'ouverture

Les coprésidents, **Rama MOHAMMED EL EZZI**, remplaçant M. Mhaidat, et **Olgierd GEBLEWICZ**, saluent les participants et font le point des évolutions depuis la dernière session plénière de l'ARLEM, qui s'est tenue les 26 et 27 février 2019 à Séville. Ils évoquent la réunion du bureau élargi de l'ARLEM le 30 juin à Ramallah (Palestine), qui s'est concentrée sur le rôle des collectivités locales et régionales de la région dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, l'ARLEM, par l'organisation de différentes réunions, est active dans les domaines du logement durable, de l'économie bleue, de la politique sociale et de l'emploi, ainsi que de l'émancipation des femmes. L'ARLEM a participé au forum régional de l'Union pour la Méditerranée (UpM) (réunion annuelle des ministres des affaires étrangères et des organisations internationales, des partenaires et des observateurs de l'Union pour la Méditerranée). Enfin, les coprésidents font observer que l'initiative de Nicosie garde toute sa pertinence et évoquent la poursuite de ses activités.

## 2. Adoption de l'ordre du jour de la quatrième réunion de la commission du développement territorial durable (COR-2019-03789-00-02-CONVPOJ-TRA)

L'ordre du jour est adopté sans modification.

## 3. Approbation du procès-verbal de la quatrième réunion de la commission de l'ARLEM, tenue à Bruxelles le 11 octobre 2018 (COR-2019-03806-00-00-PV-TRA)

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

## 4. Présentation et examen des rapports thématiques

#### 4.1 La contribution des collectivités locales et régionales au développement de l'économie bleue dans le bassin méditerranéen

**Le rapporteur de l'ARLEM, Vincenzo Bianco**, souligne les préoccupations croissantes des citoyens de l'Union en ce qui concerne le changement climatique. La protection de la mer Méditerranée par des investissements dans l'économie bleue offre un potentiel immense pour la région méditerranéenne, annulant les effets causés par l'activité humaine. Il met toutefois en évidence trois obstacles à la mise en œuvre complète d'une économie bleue, à savoir l'absence 1) d'interopérabilité, de disponibilité et d'intégrité des données, 2) de structure de gouvernance et 3) d'instruments financiers.

Il souligne le rôle clé joué par la communauté des villes et régions de l'ARLEM pour assurer la réussite de l'initiative. Il appelle à des efforts collectifs pour sensibiliser les citoyens et les gouvernements locaux aux possibilités que pourrait offrir l'économie bleue. Une organisation pour tous les pays méditerranéens, ayant une valeur juridique, devrait être créée pour assurer la gouvernance.

**Luca Marangoni** soutient pleinement le rapport et demande son adoption rapide en vue de la 2<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue, qui se tiendra au deuxième semestre de 2020. Il souligne les objectifs partagés entre le rapport de l'ARLEM et la stratégie de la Commission sur l'économie bleue. Pour surmonter les trois obstacles mis en évidence dans le rapport, il aborde les points suivants: concernant la disponibilité des données, un projet «Horizon 2020» fournit des informations sur l'observation des océans et une extension d'une plateforme d'échange des données est prévue. En ce qui concerne la gouvernance, l'UpM offre un cadre de dialogue entre les pays du pourtour méditerranéen et pourrait atteindre l'objectif recherché. L'ARLEM doit être invitée à la prochaine réunion ministérielle et du groupe de travail. En ce qui concerne le financement, il convient qu'il en faut davantage, mais qu'une grande partie des efforts sont concentrés sur l'intégration de l'économie bleue dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Il demande au CdR de promouvoir ce point dans les discussions sur le CFP. D'autres investissements sont prévus dans le cadre de la plateforme sur l'économie bleue (4,4 millions d'EUR), de l'appel à propositions sur l'économie bleue (22 millions d'EUR) et du soutien de la Banque européenne d'investissement en faveur des jeunes entreprises de l'économie bleue.

**Isidro Gonzalez** félicite le rapporteur de l'ARLEM pour son rapport opportun. Le forum régional de l'UpM de la semaine précédente a apporté des preuves supplémentaires que la région méditerranéenne est la deuxième région la plus touchée de la planète par le changement climatique, après l'Arctique. Les températures pourraient augmenter de plus de 20 %, ce qui aurait une incidence grave sur l'écologie. Il confirme l'invitation des représentants de l'ARLEM à la réunion ministérielle sur l'économie bleue en 2020.

**Nacira Brahim, Farid Merabet, Hocine Brinet et Olgierd Geblewicz** prennent part au débat. Le rapport reçoit un soutien et l'importance de préserver la Méditerranée est soulignée. Certains mettent en avant la nécessité de se concentrer sur les prochaines étapes et d'assurer le suivi des recommandations du rapport. D'autres demandent un développement durable équilibré offrant une flexibilité accrue pour préserver les écosystèmes.

Le rapporteur Bianco remercie tous les participants pour leur contribution et indique que la version révisée du rapport intégrera les évolutions positives qui ont été réalisées ces dernières années, citant la

coopération déjà en cours avec les pays méditerranéens, ainsi que les autres données scientifiques étayant l'urgence d'agir. Le rapport sera proposé à l'adoption lors de la séance plénière de l'ARLEM qui se tiendra le 23 janvier 2020 à Barcelone.

#### 4.2 Intégration régionale en Méditerranée

Le rapporteur de l'ARLEM, **Jihad Khair**, présente succinctement son projet de rapport sur l'intégration en Méditerranée. Il encourage tous les membres de l'ARLEM à lui envoyer leurs commentaires sur le projet de rapport et le questionnaire spécifique qu'il a distribué.

Il estime que l'ARLEM a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des recommandations sur l'intégration régionale. Une version modifiée du rapport, intégrant les réponses des membres de l'ARLEM au questionnaire, sera communiquée lors de la prochaine séance plénière de l'ARLEM, en janvier 2020 à Barcelone. À cette occasion, un débat approfondi devrait être programmé.

#### 5. L'émancipation des femmes dans le bassin méditerranéen – quelle place pour les femmes dans la vie politique au niveau local?

Un débat est organisé sur le rôle des femmes dans la vie politique au niveau local, régional et national, animé par **Simone Susskind**. Le modérateur souligne le rôle important de l'ARLEM dans ce domaine et demande des échanges continus entre les hommes et les femmes pour réaliser d'autres progrès.

**Isabella Tovagliari** souligne les progrès réalisés en ce qui concerne les élections de femmes au parlement italien, à la suite d'une loi imposant des quotas, par opposition aux faibles niveaux de représentation au niveau régional. Elle demande des améliorations tant au niveau de la quantité (davantage de femmes à des postes élus) que de la qualité (type des rôles attribués aux femmes dans le secteur public). Elle exprime des réserves par rapport aux quotas imposés, car ceux-ci peuvent se révéler inefficaces et discriminatoires. Les futurs enjeux sont l'égalité d'accès à la politique et la mise en œuvre de la réglementation sur l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, ainsi que sur le congé parental et de paternité.

**Christiane Overmans** relève les écarts qui existent concernant le nombre de femmes élues en Allemagne entre les niveaux national, régional et local. La majorité des partis ont imposé un quota informel de 30 % au niveau national. Toutefois, au niveau local, les partis ont présenté un nombre moins important de femmes. En ce qui concerne les quotas, elle indique qu'il existe déjà plusieurs quotas informels en Allemagne (ville-région, protestant-catholique, est-ouest) en vertu desquels des hommes sont actuellement nommés dans des organismes, et la levée de boucliers dans certains milieux à l'égard d'un quota pour les femmes est donc sans objet. Elle appelle de ses vœux davantage de mise en réseau et d'activisme dans les organisations de jeunes pour réaliser des progrès à tous les niveaux et souligne la nécessité de changer la mentalité des hommes également.

**Mina Bouhdoud** se concentre sur le rôle des femmes au Maroc où une nouvelle législation facilite la participation des femmes à la vie politique au niveau local. Un certain nombre d'améliorations ont été réalisées pour consolider le rôle des femmes dans la société, par une modification du droit de la famille et de la constitution. Elle demande de lutter contre la discrimination et d'appliquer les principes d'équité et d'égalité, une condition préalable de la démocratie. Elle plaide en faveur de quotas pour permettre à

des segments de la société moins représentés d'être élus. Elle appelle à un changement de mentalité de la société sans oublier la diversité des femmes dans la société.

**Manuela Bora** souligne les difficultés auxquelles les femmes restent confrontées dans l'Union pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Au niveau local, les postes politiques sont souvent dominés par les hommes. Dans la région des Marches, un centre de suivi des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes a été créé et montre que plus de 40 % des mères quittent leur emploi après leur accouchement et interrompent leur carrière professionnelle. Pour aborder ce problème, les politiques régionales sont axées sur la formation professionnelle et des chèques sont prévus pour la garde d'enfants.

**Aïcha Ayari** relève la similarité des problèmes auxquels les femmes restent confrontées, que ce soit en Tunisie, en Allemagne ou en Italie. En 2017, un programme de démocratisation a été lancé en Tunisie pour faire participer davantage de femmes à la politique. La plus forte augmentation de femmes élues a été constatée au niveau municipal, imputable à une loi sur les quotas (verticaux et horizontaux) au niveau local. Elle demande à ce que les jeunes femmes puissent s'exprimer et à ce que des femmes occupant des postes politiques de haut niveau ouvrent la voie du changement. Elle demande à l'ARLEM d'investir dans des programmes **destinés** aux femmes et élaborés **par** des femmes sur le terrain.

**Lahcen Amrouch** indique que l'égalité entre les hommes et les femmes est un problème sociétal et culturel et souligne l'importance des lois et des quotas. Le Maroc a instauré un quota de ce type en 2009 au niveau municipal, où, selon lui, les femmes peuvent apporter une réelle valeur ajoutée. Il estime que l'ARLEM peut jouer un rôle en travaillant sur la formation et le renforcement des capacités pour les hommes et les femmes.

**Benedetta Oddo** souligne que l'initiative de Nicosie garde toute son importance, à la suite d'une visite d'étude entre les maires libyens et les pêcheurs/pêcheuses de Galice. Par conséquent, une nouvelle formation destinée aux pêcheurs en Libye a accueilli trois femmes (sur un total de 100 participants) pour la première fois.

**Christophe Rouillon** informe les participants que les quotas ont été déterminants pour assurer la parité entre les hommes et les femmes dans les conseils municipaux et régionaux qu'il connaît. **Markku Markkula** et lui-même soulignent le code de bonne conduite du CdR garantissant la parité entre les hommes et les femmes pour les membres du CdR, l'attribution des postes et la nomination des rapporteurs. **Barbara Duden** exhorte chacun à ne pas faire preuve d'autosatisfaction. Le code de conduite est une étape dans la bonne direction, mais il faut continuer. Les femmes doivent être encouragées à se présenter comme candidates.

**Mary Freehill** félicite l'ARLEM pour avoir mené l'une des discussions sur l'égalité entre les hommes et les femmes les plus vastes que le CdR ait jamais eues. Elle souligne que le nombre de représentants des femmes au conseil municipal de la ville de Dublin augmente en raison d'un système de quotas lié au financement. D'autres progrès doivent être réalisés en matière de garde d'enfants, de ressources financières, de mise en réseau et d'acceptation des différences culturelles. Elle appelle l'ARLEM à assumer sa responsabilité et à continuer de surveiller l'incidence des politiques ainsi qu'à suivre les travaux entamés avec ce débat.

## 6. Travaux de l'ARLEM

### 6.1 Renouvellement du mandat de l'ARLEM:

**Markku Markkula** informe les participants de la mise à jour des règles de procédure qui introduisent, à partir du prochain mandat de l'ARLEM, un système d'alternance au sein de l'ARLEM, qui assurera une présence accrue aux réunions. Il rappelle que le groupe des partenaires de la Méditerranée doit décider de ses postes pour le prochain mandat lors de la 11<sup>e</sup> séance plénière de l'ARLEM les 22 et 23 janvier 2020 (à savoir le coprésident de l'ARLEM, le coprésident de la commission de l'ARLEM, les membres du bureau et le rapporteur pour le rapport thématique de l'année prochaine). Le CdR désignera ses représentants à l'issue de la première séance plénière de son nouveau mandat, qui se tiendra du 11 au 13 février 2020. Dans le cas des représentants du bureau de l'ARLEM au CdR, ceux-ci doivent ensuite être approuvés par tous les membres de l'ARLEM par une procédure écrite.

### 6.2 Prix de l'ARLEM 2020:

**Olgried Geblewicz** demande à tous les membres d'encourager les jeunes entrepreneurs à participer au prix de l'ARLEM: l'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée (deuxième édition). Les candidatures sont ouvertes jusqu'à la fin du mois.

## 7. Questions diverses

Néant

13 h 35: fin de la réunion

---